

# RAPPORT D'INFORMATION

**15** Loi sur le tabac  
Bilan au 31 décembre 2008



Réf. : Loi sur le tabac, L.R.Q., c. T-0.01

Sujet : **Statistiques concernant les demandes de renseignements, les plaintes, les visites d'inspection, les avis, les constats d'infraction, ainsi que la vente de tabac aux mineurs**

## DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

### REPARTITION DES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS SUR LA LOI SUR LE TABAC SELON LE MÉDIA UTILISÉ

	DONNEES CUMULATIVES 31/05/2006 au 31/12/2008		ANNEE FINANCIERE 2007-2008 01/04/2007 au 31/03/2008		ANNEE FINANCIERE 2008-2009 01/04/2008 au 31/12/2008	
<b>Par la ligne téléphone 1 877 416-8222</b>						
Demandes de renseignements et plaintes	20 715		5 381		3 906	
Sujets traités <sup>1</sup>	24 337		6 472		4 319	
Commandes de matériel relatif à la Loi sur le tabac	1 997		493		263	
<b>Par courriel : loi-tabac@msss.gouv.qc.ca</b>						
Demandes de renseignements	918		296		196	
Sujets traités <sup>1</sup>	922		297		196	
Commandes de matériel relatif à la Loi sur le tabac	64		16		15	

## PLAINTES REÇUES CONCERNANT DES INFRACTIONS À LA LOI SUR LE TABAC

### RÉPARTITION DES PLAINTES REÇUES SELON LE TYPE DE LIEU

Type de lieu	DONNEES CUMULATIVES 31/05/2006 au 31/12/2008		ANNEE FINANCIERE 2007-2008 01/04/2007 au 31/03/2008		ANNEE FINANCIERE 2008-2009 01/04/2008 au 31/12/2008	
Milieus de travail	1 536	21,9 %	559	22,0 %	312	22,5 %
Établissements où est exploité un permis de brasserie, de taverne ou de bar	1 259	18,0 %	417	17,0 %	163	11,8 %
Aires communes des immeubles de 6 unités de logement et plus et résidences pour personnes âgées.	468	6,7 %	161	6,6 %	102	7,4 %
Lieux aménagés pour offrir au public, moyennant rémunération, des repas pour consommation sur place.	439	6,3 %	141	5,8 %	66	4,8 %
Établissement du réseau de la santé et des services sociaux et les locaux où sont offerts les services d'une ressource intermédiaire	401	5,7 %	137	5,6 %	65	4,7 %
Lieux où se déroulent des activités sportives ou de loisirs, judiciaires, culturelles ou artistiques, des colloques ou des congrès ou autres activités semblables	233	3,3 %	53	2,2 %	47	3,4 %
Centres de formation professionnelle, Cégeps et Universités	97	1,4 %	41	1,7 %	12	0,8 %
Terrains d'établissements d'enseignement primaire ou secondaire ainsi que ceux d'un centre de la petite enfance et d'une garderie aux heures où ces établissements reçoivent des élèves ou des enfants	94	1,4 %	47	1,9 %	19	1,4 %
Tentes et chapiteaux	106	1,5 %	63	2,6 %	44	3,2 %
Établissements d'enseignement primaire ou secondaire ainsi que ceux d'un centre de la petite enfance et d'une garderie aux heures où ces établissements reçoivent des élèves ou des enfants	45	0,6 %	15	0,6 %	11	0,8 %
9 mètres	10	0,2 %	0	0,0 %	8	0,6 %
Autres lieux visés par la Loi sur le tabac (incluant lieux fermés qui accueillent le public)	1 732	24,7 %	619	25,3 %	352	25,4 %
<b>Sous-total - Plaintes relatives à l'usage du tabac</b>	<b>6 420</b>	<b>91,7 %</b>	<b>2 253</b>	<b>92,1 %</b>	<b>1 201</b>	<b>86,8 %</b>
<b>Plaintes relatives à la vente et à la promotion du tabac</b>	<b>584</b>	<b>8,3 %</b>	<b>193</b>	<b>7,9 %</b>	<b>183</b>	<b>13,2 %</b>
<b>Total des plaintes reçues</b>	<b>7 004</b>	<b>100,0 %</b>	<b>2 446</b>	<b>100,0 %</b>	<b>1 384</b>	<b>100,0 %</b>

LOI SUR LE TABAC

LIGNE SANS FRAIS : 1 877 416-8222

[www.msss.gouv.qc.ca/loi-tabac/](http://www.msss.gouv.qc.ca/loi-tabac/)

Santé  
et Services sociaux  
Québec

## VISITES D'INSPECTION

## RÉPARTITION DES VISITES D'INSPECTION SELON LE TYPE DE LIEU

Type de lieu	DONNEES CUMULATIVES 31/05/2006 au 31/12/2008		ANNEE FINANCIERE 2007-2008 01/04/2007 au 31/03/2008		ANNEE FINANCIERE 2008-2009 01/04/2008 au 31/12/2008	
Établissements où est exploité un permis de brasserie, de taverne ou de bar	3 828	23,4 %	621	13,8 %	163	3,9 %
Milieux de travail	1 844	11,3 %	672	14,9 %	440	10,6 %
Lieux aménagés pour offrir au public, moyennant rémunération, des repas pour consommation sur place	1 194	7,3 %	236	5,2 %	240	5,8 %
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux et les locaux où sont offerts les services d'une ressource intermédiaire	573	3,5 %	142	3,2 %	126	3,0 %
Lieux où se déroulent des activités sportives ou de loisirs, judiciaires, culturelles ou artistiques, des colloques ou des congrès ou autres activités semblables	555	3,4 %	122	2,7 %	135	3,2 %
Aires communes des immeubles de 6 unités de logement et plus et résidences pour personnes âgées	530	3,2 %	185	4,1 %	143	3,4 %
Centres de formation professionnelle, C.E.G.E.P. et universités	370	2,2 %	107	2,4 %	80	1,9 %
Terrains et établissements d'enseignement primaire ou secondaire ainsi que ceux d'un centre de la petite enfance et d'une garderie aux heures où ces établissements reçoivent des élèves ou des enfants	364	2,2 %	213	4,7 %	112	2,7 %
Tentes, chapiteaux	29	0,2 %	6	0,1 %	19	0,5 %
9 mètres	28	0,2 %	0	0,0 %	28	0,7 %
Autres lieux visés par la Loi sur le tabac (incluant lieux fermés qui accueillent le public)	2 275	13,9 %	853	18,9 %	541	13,0 %
<b>Sous-total - Visites d'inspection relatives à l'usage du tabac</b>	<b>11 590</b>	<b>70,8 %</b>	<b>3 157</b>	<b>70,0 %</b>	<b>2 027</b>	<b>48,8 %</b>
<b>Visites d'inspection relatives à la vente et à la promotion du tabac</b>	<b>4 782</b>	<b>29,2 %</b>	<b>1 350</b>	<b>30,0 %</b>	<b>2 130</b>	<b>51,2 %</b>
<b>Total des visites d'inspection</b>	<b>16 372</b>	<b>100,0 %</b>	<b>4 507</b>	<b>100,0 %</b>	<b>4 157</b>	<b>100,0 %</b>

## AVIS DE NON-RESPECT DE LA LOI SUR LE TABAC

## RÉPARTITION DES AVIS ÉMIS AUX EXPLOITANTS SELON LE TYPE DE LIEU

Type de lieu	DONNEES CUMULATIVES 31/05/2006 au 31/12/2008		ANNEE FINANCIERE 2007-2008 01/04/2007 au 31/03/2008		ANNEE FINANCIERE 2008-2009 01/04/2008 au 31/12/2008	
Milieux de travail	451	10,0 %	178	14,8 %	93	4,8 %
Établissements où est exploité un permis de brasserie, de taverne ou de bar	349	7,7 %	70	5,8 %	22	1,2 %
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux et les locaux où sont offerts les services d'une ressource intermédiaire	336	7,4 %	93	7,8 %	68	3,6 %
Aires communes des immeubles de 6 unités de logement et plus et résidences pour personnes âgées	198	4,4 %	69	5,8 %	50	2,6 %
Lieux aménagés pour offrir au public, moyennant rémunération, des repas pour consommation sur place	193	4,3 %	37	3,1 %	59	3,1 %
Centres de formation professionnelle, C.E.G.E.P. et universités	97	2,1 %	26	2,2 %	22	1,1 %
Terrains et établissements d'enseignement primaire ou secondaire ainsi que ceux d'un centre de la petite enfance et d'une garderie aux heures où ces établissements reçoivent des élèves ou des enfants	85	1,9 %	54	4,5 %	14	0,7 %
Lieux où se déroulent des activités sportives ou de loisirs, judiciaires, culturelles ou artistiques, des colloques ou des congrès ou autres activités semblables	64	1,4 %	23	1,9 %	23	1,2 %
Tentes, chapiteaux	35	0,8 %	7	0,6 %	25	1,3 %
9 mètres	11	0,2 %	0	0,0 %	11	0,6 %
Autres lieux visés par la Loi sur le tabac (incluant lieux fermés qui accueillent le public)	662	14,6 %	191	15,9 %	248	12,9 %
<b>Sous-total - Avis relatifs à l'usage du tabac</b>	<b>2 481</b>	<b>54,8 %</b>	<b>748</b>	<b>62,4 %</b>	<b>635</b>	<b>33,1 %</b>
<b>Avis relatifs à la vente et à la promotion du tabac</b>	<b>2 047</b>	<b>45,2 %</b>	<b>452</b>	<b>37,6 %</b>	<b>1 283</b>	<b>66,9 %</b>
<b>Total des avis émis aux exploitants</b>	<b>4 528</b>	<b>100,0 %</b>	<b>1 200</b>	<b>100,0 %</b>	<b>1 918</b>	<b>100,0 %</b>

**RÉPARTITION DES AVIS ÉMIS AUX EXPLOITANTS SELON LA NATURE DE L'INFRACTION**

Nature de l'infraction	DONNEES CUMULATIVES 31/05/2006 au 31/12/2008		ANNEE FINANCIERE 2007-2008 01/04/2007 au 31/03/2008		ANNEE FINANCIERE 2008-2009 01/04/2008 au 31/12/2008	
A omis d'indiquer, au moyen d'affiches à la vue des personnes qui fréquentent ce lieu ou ce commerce, les endroits où il est interdit de fumer	1 366	30,2 %	340	28,3 %	385	20,1 %
A toléré qu'une personne fume dans un endroit où il est interdit de le faire	717	15,8 %	245	20,4 %	153	8,0 %
A contrevenu aux normes d'aménagement ou d'installation des lieux où il est permis de fumer (aires, chambres, places, fumoirs)	148	3,3 %	55	4,6 %	32	1,6 %
Autres	250	5,5 %	108	9,0 %	65	3,4 %
<b>Sous-total - Avis relatifs à l'usage du tabac</b>	<b>2 481</b>	<b>54,8 %</b>	<b>748</b>	<b>62,3 %</b>	<b>635</b>	<b>33,1 %</b>
A contrevenu aux règles d'application liées au point de vente de tabac	912	20,1 %	210	17,5 %	593	30,9 %
A vendu du tabac à un mineur	487	10,8 %	134	11,2 %	230	12,0 %
<b>Sous-total - Avis relatifs à la vente de tabac</b>	<b>1 399</b>	<b>30,9 %</b>	<b>344</b>	<b>28,7 %</b>	<b>823</b>	<b>42,9 %</b>
A contrevenu aux règles d'application liées à la promotion et à la publicité du tabac	648	14,3 %	108	9,0 %	460	24,0 %
<b>Sous-total - Avis relatifs à la promotion du tabac</b>	<b>648</b>	<b>14,3 %</b>	<b>108</b>	<b>9,0 %</b>	<b>460</b>	<b>24,0 %</b>
<b>Total des avis émis aux exploitants</b>	<b>4 528</b>	<b>100,0 %</b>	<b>1 200</b>	<b>100,0 %</b>	<b>1 918</b>	<b>100,0 %</b>

**CONSTATS D'INFRACTION**
**RÉPARTITION DES CONSTATS EMIS AUX EXPLOITANTS SELON LE TYPE DE LIEU**

Type de lieu	DONNEES CUMULATIVES 31/05/2006 au 31/12/2008		ANNEE FINANCIERE 2007-2008 01/04/2007 au 31/03/2008		ANNEE FINANCIERE 2008-2009 01/04/2008 au 31/12/2008	
Établissements où est exploité un permis de brasserie, de taverne ou de bar	405	28,1 %	149	24,8 %	32	10,1 %
Milieus de travail	298	20,7 %	110	18,3 %	83	26,3 %
Établissement du réseau de la santé et des services sociaux et les locaux où sont offerts les services d'une ressource intermédiaire	52	3,6 %	16	2,7 %	6	1,9 %
Lieux aménagés pour offrir au public, moyennant rémunération, des repas pour consommation sur place	44	3,0 %	16	2,7 %	14	4,4 %
Aires communes des immeubles de 6 unités de logement et plus et résidences pour personnes âgées	39	2,7 %	11	1,8 %	11	3,5 %
Terrains et établissements d'enseignement primaire ou secondaire ainsi que ceux d'un centre de la petite enfance et d'une garderie aux heures où ces établissements reçoivent des élèves ou des enfants	36	2,5 %	26	4,4 %	9	2,9 %
Lieux où se déroulent des activités sportives ou de loisirs, judiciaires, culturelles ou artistiques, des colloques ou des congrès ou autres activités semblables	27	1,9 %	9	1,5 %	8	2,5 %
Centres de formation professionnelle, Cégeps et Universités	15	1,0 %	4	0,7 %	3	1,0 %
Tentes et chapiteaux	3	0,2 %	2	0,3 %	1	0,3 %
9 mètres	34	2,4 %	14	2,3 %	10	3,2 %
Autres lieux visés par la Loi sur le tabac (incluant lieux fermés qui accueillent le public)	222	15,4 %	89	14,8 %	57	18,0 %
<b>Sous-total - Constats relatifs à l'usage du tabac</b>	<b>1 175</b>	<b>81,5 %</b>	<b>446</b>	<b>74,3 %</b>	<b>234</b>	<b>74,1 %</b>
<b>Constats relatifs à la vente et à la promotion du tabac</b>	<b>267</b>	<b>18,5 %</b>	<b>154</b>	<b>25,7 %</b>	<b>82</b>	<b>25,9 %</b>
<b>Total des constats émis aux exploitants</b>	<b>1 442</b>	<b>100,0 %</b>	<b>600</b>	<b>100,0 %</b>	<b>316</b>	<b>100,0 %</b>

**RÉPARTITION DES CONSTATS ÉMIS AUX EXPLOITANTS SELON LA NATURE DE L'INFRACTION**

Nature de l'infraction	DONNEES CUMULATIVES 31/05/2006 au 31/12/2008		ANNEE FINANCIERE 2007-2008 01/04/2007 au 31/03/2008		ANNEE FINANCIERE 2008-2009 01/04/2008 au 31/12/2008	
	A toléré qu'une personne fume dans un endroit où il est interdit de le faire <sup>2</sup>	1 098	76,1 %	417	69,5 %	217
A omis d'indiquer, au moyen d'affiches à la vue des personnes qui fréquentent ce lieu ou ce commerce, les endroits où il est interdit de fumer	60	4,1 %	22	3,7 %	12	3,8 %
A contrevenu aux normes d'aménagement ou d'installation des lieux où il est permis de fumer (aires, chambres, places, fumoirs)	17	1,2 %	7	1,2 %	5	1,6 %
<b>Sous-total - Constats relatifs à l'usage du tabac</b>	<b>1 175</b>	<b>81,4 %</b>	<b>446</b>	<b>74,4 %</b>	<b>234</b>	<b>74,1 %</b>
A vendu du tabac à un mineur	121	8,4 %	73	12,2 %	27	8,5 %
A contrevenu aux règles d'application liées au point de vente de tabac	40	2,8 %	23	3,8 %	15	4,7 %
Autres	20	1,4 %	8	1,3 %	11	3,5 %
<b>Sous-total - Constats relatifs à la vente de tabac</b>	<b>181</b>	<b>12,6 %</b>	<b>104</b>	<b>17,3 %</b>	<b>53</b>	<b>16,7 %</b>
A contrevenu aux règles d'application liées à la promotion et à la publicité du tabac	86	6,0 %	50	8,3 %	29	9,2 %
<b>Sous-total - Constats relatifs à la promotion du tabac</b>	<b>86</b>	<b>6,0 %</b>	<b>50</b>	<b>8,3 %</b>	<b>29</b>	<b>9,2 %</b>
<b>Total des constats émis aux exploitants</b>	<b>1 442</b>	<b>100,0 %</b>	<b>600</b>	<b>100,0 %</b>	<b>316</b>	<b>100,0 %</b>

**REPARTITION DES CONSTATS ÉMIS AUX INDIVIDUS SELON LA NATURE DE L'INFRACTION<sup>3,4</sup>**

Nature de l'infraction	DONNEES CUMULATIVES 31/05/2006 au 31/12/2008		ANNEE FINANCIERE 2007-2008 01/04/2007 au 31/03/2008		ANNEE FINANCIERE 2008-2009 01/04/2008 au 31/12/2008	
	A fumé à l'extérieur des lieux visés aux parag. 1, 3, 4 et 6 de l'article 2 dans un rayon de 9 mètres de toute porte communiquant avec l'un de ces lieux	1 243	45,8 %	592	48,6 %	394
A fumé dans un lieu où il est interdit de le faire	1 187	43,7 %	462	37,9 %	513	52,6 %
A vendu du tabac à un mineur	260	9,6 %	156	12,8 %	59	6,0 %
Autres	26	0,9 %	8	0,7 %	9	1,0 %
<b>Total des constats émis aux individus</b>	<b>2 716</b>	<b>100,0 %</b>	<b>1 218</b>	<b>100,0 %</b>	<b>975</b>	<b>100,0 %</b>

**INTERDICTION DE VENTE DE TABAC AUX MINEURS**
**RAPPORT DE LA CONFORMITÉ À L'ARTICLE 13 DE LA LOI SUR LE TABAC**

Année financière	Nombre de vérifications de conformité	Refus de vendre (conforme à la loi)		Acceptation de vendre (non-conforme à la loi)		Nombre de constats d'infraction émis à l'employé	Nombre de constats d'infraction émis à l'exploitant	Nombre de suspensions de permis
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage			
<b>Année financière 2008-2009</b> (1 avril 2008 au 31 déc. 2008)	668	474	71,0 %	194	29,0 %	59	27	43
<b>Année financière 2007-2008</b> (1 avril 2007 au 31 mars 2008)	1 029	726	70,6 %	303	29,4 %	156	73	1
<b>Année financière 2006-2007</b> (1 avril 2006 au 31 mars 2007)	524	368	70,2 %	156	29,8 %	45	21	1
<b>Année financière 2005-2006</b> (1 avril 2005 au 31 mars 2006)	5 181	3 559	68,7 %	1 622	31,3 %	-	171	1
<b>Année financière 2004-2005</b> (1 avril 2004 au 31 mars 2005)	4 987	3 675	73,7 %	1 312	26,3 %	-	184	-
<b>Année financière 2003-2004</b> (1 avril 2003 au 31 mars 2004)	1 109	817	73,7 %	292	26,3 %	-	-	-

1. Une demande de renseignements peut porter sur plus d'un sujet. Le total des sujets traités excède donc celui des demandes de renseignements.

2. Les nombres incluent les cas de tolérance à l'intérieur d'un rayon de 9 mètres visés par l'article 2.2 de la Loi sur le tabac soit 34 pour la période du 31/05/2006 au 31/12/2008, 14 pour la période du 01/04/2007 au 31/03/2008 et 10 pour la période du 01/04/2008 au 31/12/2008.

3. Ne comprend pas les constats émis à des individus en leur qualité d'exploitants de lieux ou de commerces visés par la Loi sur le tabac.

4. Comprend les constats d'infraction émis par les inspecteurs ministériels et les inspecteurs locaux.

Le présent document peut être consulté dans le site Web portant sur la Loi sur le tabac à l'adresse suivante : [www.msss.gouv.qc.ca/loi-tabac](http://www.msss.gouv.qc.ca/loi-tabac) (section Documentation, rubrique Rapports d'information statistiques).

© Gouvernement du Québec, 2008

Pour obtenir des renseignements concernant ce rapport, veuillez communiquer avec le Service de lutte contre le tabagisme au 1 877 416-8222 ou au (418) 646-9334 (région de Québec).